

# DÉCLARATION D'INTÉRÊTS MODIFICATIVE

**ATCHAPA**

**Jeannick**

**Elu départemental/Réunion (974)/VICE-PRESIDENT**

Élu(e) ou nommé(e) le : 02/08/2021

Déclaration déposée le : 01/12/2022 14:11:33

## Renseignements personnels :

Année de naissance : 23/02/1971

Adresse :

**1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Employeur : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA REUNION de 01/2014 à 12/2019 RESPONSABLE JURIDIQUE	2014 : 37807 € Net 2015 : 38090 € Net 2016 : 37369 € Net 2017 : 37286 € Net 2018 : 37583 € Net 2019 : 37872 € Net
Employeur : CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANT REUNION de 01/2020 à 07/2021 RESPONSABLE JURIDIQUE Commentaire : Activité exercée à mi-temps à compter d'août 2020 puis placé en disponibilité depuis le 26 juillet 2021	2020 : 29 016 € Net 2021 : 11 302 € Net

**2° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination ou au cours des cinq années précédant la déclaration**

Description	Rémunération ou gratification
Néant	

### 3° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq années précédant la date de la déclaration

Description	Rémunération ou gratification
Organisme : Association Mission Locale Est Réunion depuis le 12/2020 Accompagnement professionnel et social à l'insertion des jeunes de 16 à 25 ans	2020 : 0 € Net 2021 : 0 € Net
Organisme : SOCIETE IMMOBILIERE DU DEPARTEMENT DE LA REUNION de 12/2021 à 12/2021 Bailleur social Commentaire : 0 € aucune rémunération ou gratification	
Organisme : SIDR de 01/2022 à 12/2022 Bailleur social Commentaire : Aucune indemnité, rémunération ou gratification	2022 : 0 € Net
Organisme : SEMATRA de 07/2021 à 12/2022 Transport aérien Commentaire : Aucune indemnité, rémunération ou gratification	2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : ADIL de 07/2021 à 12/2022 Information logement Commentaire : Aucune indemnité, rémunération ou gratification	2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : GROUPEMENT HOSPITALIER EST REUNION de 07/2021 à 12/2022 Hopital Commentaire : Aucune indemnité, rémunération ou gratification	2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net
Organisme : QUALITROPIC de 07/2021 à 12/2022 Pôle de compétitivité Commentaire : Aucune indemnité, rémunération ou gratification	2021 : 0 € Net 2022 : 0 € Net

### 4° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération ou gratification perçue au cours de l'année précédente
Néant	

### 5° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin

Conjoint, partenaire lié par PACS ou concubin	Activité professionnelle
	Employeur : ARTISAN Coiffure à domicile Commentaire :
	Employeur : ARTISAN Location de meublé de tourisme non professionnel Commentaire :

### 6° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts

Nom et objet social de la structure ou de la personne morale	Description des activités et responsabilités exercées
Néant	

### 7° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination

Description	Rémunération, indemnité ou gratification
Conseiller municipal de 03/2014 à 06/2020 Commentaire : Conseiller municipal d'opposition	2014 : 0 € Net 2015 : 0 € Net 2016 : 0 € Net 2017 : 0 € Net 2018 : 0 € Net 2019 : 0 € Net 2020 : 0 € Net
Maire de 07/2020 à 12/2020	2020 : 13 551 € Net
Vice-Président intercommunalité de 07/2020 à 12/2020	2020 : 7 922 € Net
Vice-président du Département de la Réunion depuis le 07/2021 Commentaire : Le montant indiqué correspond à l'indemnité nette perçue du mois de juillet à septembre 2021.	2021 : 7 229 € Net

### Observations

Je soussigné Jeannick ATCHAPA certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration.

Fait, le 01/12/2022 14:11:33

Signature : Jeannick ATCHAPA